

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 7 avril 2010 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 30 mars 2010

Secrétaire de séance : Véronique DOUMERGUE

Le Mercredi 7 avril à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie Ange Casadéi représentée par Marie Pierre Cassabois. Félix Paréja s'étant retiré en cours de séance.

1. Approbation PV du 24 février

Chaque membre étant en possession du compte rendu. Monsieur le Maire en rappelle les différents points. Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé par les membres présents.

2. Compte de gestions 2009

Le conseil municipal considérant la concordance entre les comptes de gestion dressés par le receveur municipal et les comptes administratifs du Maire approuve ces comptes.

3. Budget communal : affectation des résultats 2009

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, Constatant que le compte administratif fait apparaître :
Un besoin de financement de la section d'investissement de 9616.39 €

Décide que le résultat de fonctionnement d'un montant de 74 203.54 est affecté de la façon suivante :
couverture besoin de financement de la section investissement (cpte 1068) pour 9 616.39 €
reste sur excédent de fonctionnement (cpte 002) 64 587.15 €

présentation et vote du budget 2010

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du budget préparé par la commission finances, il en est donné présentation.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 349 590.15 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 204 077.39 euros.

Les programmes d'investissement pour un montant de 60 341 euros se décomposent ainsi :

Travaux rénovation mairie :	- 13 000 euros
Travaux rénovation vestiaire stade :	10 000 euros
Frais étude pour construction salle des fêtes :	10 000 euros
Achat terrains :	50 000 euros
Achat divers (panneaux, vitrine extérieure, décorations)	3 341 euros

Reconduction des subventions et attribution de subventions exceptionnelles au Comité d'animation pour la somme de 200 € - aide pour le maintien de la sécurité lors de la fête votive - et à l'Association RACINES pour 200 € pour l'organisation d'une animation sur le site des Fieux.

Le budget est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. vote du taux des taxes pour 2010

Mr le Maire présente une simulation des taux qui tient compte des changements intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 : suppression de la taxe professionnelle et passage en TPU de la communauté.

La communauté percevant la taxe professionnelle (ou ce qui la remplace) a, fait le choix de baisser les taux des trois autres taxes. TH, TFB et TFNB. Les communes ne percevant plus la taxe professionnelle, augmentent les taux des trois taxes pour maintenir leur produit fiscal au niveau de celui de 2009. Ces échanges doivent être budgétairement neutres.

Au vu des tableaux présentés, il apparaît une différence de variation entre les différents taux, le foncier non bâti supporterait seul l'augmentation dû pour une part à la hausse des taux décidés par la communauté et pour une autre part à la variation négative de la TH et du FB.

Le conseil ne souhaitant pas faire supporter l'augmentation principalement sur le foncier non bâti, attend des précisions et décide par conséquent de reporter ce vote.

Départ de Félix PAREJA.

5. Présentation et vote des travaux de la CLETC (Commission locale d'évaluation des transferts de charge)

Monsieur le Maire rappelle que la mission de cette commission est de mettre en place les attributions de compensation suite au transfert de TP des communes à la communauté lors du passage en TPU et à chaque transfert des charges liées à des transferts de compétence.

Il présente le rapport de cette commission qui fixe les règles de calcul des montants des charges transférées, et détermine les montants pour chaque compétence.

Le conseil municipal après avoir délibéré, valide à 9 voix pour et 1 abstention le travail de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

6. Budget assainissement : affectation des résultats 2009

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un besoin de financement de la section d'investissement de 1396.69 Euros (résultat de la section investissement)

Décide que le résultat de fonctionnement d'un montant de 12391.65 € est affecté de la façon suivante :

couverture besoin de financement de la section investissement (cpte1068)	- 1 396.69 €
reste sur excédent de fonctionnement (cpte 002)	10 994.96 €

présentation et vote du budget assainissement 2010

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du budget préparé par la commission finances, il en est donné présentation.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 44 471.96 Euros

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 21 115.65 euros.

Le budget est approuvé et signé par les membres présents et représentés.

7. renouvellement de la convention ATESAT

Mr le Maire propose au conseil municipal de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention comprenant les éléments d'assistance suivants :

- domaine de l'aménagement et de l'habitat

- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes

- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation

- assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux.

Compte tenu de la population et du transfert d'une partie des compétences à la communauté de communes, la rémunération pour 2010 s'élève à 127.16 €.

Le conseil donne son accord au renouvellement de cette convention.

8. Désignation des nouveaux délégués suppléants à la Communauté de Communes suite à la modification des statuts.

Sont désignés à 10 voix pour : Marie Ange CASADEI, Marie Agnès VAURS et Frédéric CARRIERE.

9. consultation pour location pré au dessus du cimetière

Le conseil donne son accord au renouvellement pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011. Les personnes intéressées doivent adresser leur offre de prix en recommandée accusée de réception ou les déposer en mairie sous pli cacheté contre décharge au plus tard Le lundi 26 avril 2010 à 14 heures 30 minutes, dernier délai. Le conseil municipal procédera à l'ouverture des plis le même jour à 15 heures. La location sera attribuée au plus offrant.

10. offre de prix pour vente herbe terrain à roubidou

Suite à l'achat par la commune de terrain à Roubidou le Gaec de Jean d'Auty propose la somme de 105 € pour la vente de la luzerne. Le conseil accepte cette somme.

11. travaux mairie

Suite à la rénovation de la mairie, il convient de choisir le modèle du lettrage M A I R I E, l'emplacement sur la façade ainsi que celui du porte drapeaux.

Les travaux d'aménagement de la salle du conseil ont commencé, il sera fait appel à des agents de la communauté.

Jacques Faure précise que les 3 blocs portes seront fournis et posés par l'entreprise DELPY.

12. point sur la situation des écoles

Pour la rentrée prochaine 2010/2011, le poste de CP d'Alvignac est supprimé. Cette classe sera transférée à l'école Miers avec les CE1.

Après ces deux années difficiles qui s'annoncent et au vu de la remontée des effectifs, possibilité de réouverture du poste.

Une réunion d'information est envisagée après les vacances de Pâques avec M. Alayrac (IEA). Seront invités: Les parents d'élèves et bureau de l'APE, enseignants, élus du RPI et représentants du Sivu l'Etoile afin d'expliquer au mieux cette décision.

13. questions diverses

Accord pour renouveler l'adhésion à l'Association des maires ruraux de France AMRF

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune d'ALVIGNAC, le conseil désigne Mr le Maire comme représentant de Miers.

Enveloppes prêt à poster : choix des nouvelles photos.

Programmation réunion à venir.

Compostage 15 mai de 14 à 16 heures

Fleurissement 15 mai 17heures

Bilan de communication : voir les disponibilités de chacun.

Fin de séance 0 h